

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Mardi 23 Juin 2015

<b>OBJET :</b>	<b>Convention de partenariat avec la Start Up JACOOB pour la mise en œuvre d'une plateforme de services inter-entreprises</b>
----------------	---

#### EXPOSE DES MOTIFS

La Communauté d'agglomération a pour objectif de promouvoir son tissu économique à l'extérieur de son territoire mais aussi entre les entreprises implantées en Seine Amont. Cette promotion endogène a pour vocation de mieux faire connaître les entreprises de Seine Amont entre elles et de favoriser leurs échanges locaux et leur développement soit à terme leur ancrage territorial.

Une jeune « Start up », dénommée JACOOB, accompagnée par l'incubateur Créative Valley, a développé une plateforme internet permettant la mise en place rapide de nombreux types de partenariats. C'est ainsi la seule plateforme de commerce inter-entreprises à proposer les trois prestations suivantes : des échanges de prestations commerciales, des partenariats et la mise à disposition de savoir-faire.

Les entreprises utilisant cette plateforme peuvent ainsi :

- demander et vendre des prestations,
- échanger du matériel d'occasion
- s'associer pour échanger leurs expertises ;
- mettre en place une communication sur les produits ou l'activité de l'autre;
- mettre régulièrement à disposition des moyens de production (savoir-faire, machines...).

La mise à disposition de savoir-faire de salariés entre entreprises dans le cadre de mutualisation d'expertise ou d'ajustement des variations d'activité, est une idée particulièrement innovante.

Les inscriptions sont gratuites. Seules la mise en relation est payante.

Pour développer sa plateforme, la société Jacoop souhaite s'appuyer sur des partenariats permettant notamment de tester et promouvoir son offre de services et de faciliter le référencement des entreprises. Elle a vocation à se développer au niveau national puis dans un second temps à l'international.

Il est donc proposé de conventionner avec cette société afin de permettre aux entreprises de Seine Amont un accès gratuit à cette plate-forme pour leurs échanges avec d'autres sociétés du territoire. Ce projet entre dans le cadre des objectifs de la stratégie économique adoptée le 26 mai dernier de promouvoir un territoire d'expérimentation et un écosystème favorable à l'activité et à l'emploi.

En contrepartie de cette gratuité, la CASA s'engage à promouvoir ce dispositif au sein de son territoire et notamment dans ses supports de communication habituels tel que le magazine Seine-Amont Eco, ou lors d'évènements regroupant des entreprises du territoire.

Un bilan régulier de cette action sera effectué avec l'entreprise Jacoop afin d'évaluer la pertinence de cette action et de ses retombées économiques.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- Ouï l'exposé des motifs ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 26 Mai 2015 approuvant la stratégie de développement économique et son plan d'actions;
- Considérant l'importance de favoriser l'expérimentation de services innovants sur le territoire et les échanges entre les entreprises du territoire,

## **DELIBERE**

**Article 1** : approuve la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération Seine-Amont et la société Jacoop

**Article 2** : Autorise Monsieur le président de la Communauté d'agglomération, ou à défaut, son vice-président, à signer ladite convention et tout document afférent à ce partenariat ;

**Article 3** : Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à la société Jacoop

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine, le 23 juin 2015.

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

